

Réf: Dossier N° 034774

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FARMERLINE »

Siège social Abidjan, Cocody, II Plateaux,lot 574,ilot 103

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/05/2021 , et enregistrés au CEPICI le 27/08/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FARMERLINE »

Objet : L'agro-industrie - Développement de logiciels - Importation et exportation de produits agricoles, - Formations agricoles - paiements mobiles Et pour la réalisation de l'objet social : - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social : Abidjan, Cocody, II Plateaux,lot 574,ilot 103

Dirigeant(s) : M ATTAH ALLOYSIUS (COGÉRANT), M ADDAI EMMANUEL OWUSU (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03827 du 07/09/2021 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24757/GTCA/RC/2021 du 07/09/2021

